

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE MORANCEZ

## relative au projet de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Morancez

Par arrêté n°53/2021 du 4 octobre 2021, la commune de Morancez a prescrit une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du **mardi 2 novembre 2021 à 10h00 au jeudi 2 décembre 2021 à 18h30 inclus**.

Au terme de la procédure, le conseil municipal délibèrera pour suite à donner.

**Le Commissaire enquêteur** est Madame DERON Maryline

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site de la commune à l'adresse suivante : [www.morancez.fr](http://www.morancez.fr). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [secretariat@morancez.fr](mailto:secretariat@morancez.fr)
- Sur support papier, en mairie de Morancez, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.
- Sur un poste informatique, au siège de l'enquête, en mairie de Morancez, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Le dossier d'enquête publique comprend toutes les pièces requises au titre de l'article R.123 -8 du code de l'environnement.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

**Mairie de Morancez  
A l'attention de Mme le Commissaire Enquêteur  
9 rue de Chavannes  
28630 Morancez**

L'ensemble des observations écrites et parvenues par internet seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et sur le site internet susmentionné.

**Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Morancez, située 9 rue de Chavannes**

**➤ Mardi 2 novembre 2021 de 10h00 à 12h00  
➤ Jeudi 2 décembre 2021 de 16h30 à 18h30**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Morancez et sur internet à l'adresse suivante : [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Morancez, le 6 octobre 2021

Le Maire

**Gérard BESNARD**

